

**PROJET ou ATELIER SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Année scolaire 2011 – 2012

Toutes les rubriques doivent être complétées en majuscule ou lisiblement  
Ce dossier est à retourner avant le 4 juin 2011 à Marie-Claude MOMBET par mél :  
[marie-claude.mombet@ac-paris.fr](mailto:marie-claude.mombet@ac-paris.fr)

Veillez cocher les cases concernées :

**PROJET\***

**Dossier de Création**

**ou**

**ou**

**ATELIER\***

**Dossier de reconduction**

• **Établissement demandeur**

Nom : .....

Adresse : .....

Mél : .....

• **Titre du projet ou de l'atelier**

.....  
.....

• **Équipe d'animation du projet ou de l'atelier**

Nom : ..... Discipline.....

mél : .....

Nom : ..... Discipline.....

mél : .....

Nom : ..... Discipline.....

mél : .....

Indiquer si l'un des professeurs a fait une demande de mutation pour la rentrée prochaine :

.....  
.....

• **Élèves**

Niveau : ..... Nombre d'élèves concernés : .....

Niveau : ..... Nombre d'élèves concernés : .....

Niveau : ..... Nombre d'élèves concernés : .....

\* Un projet scientifique s'inscrit dans le temps scolaire, alors qu'un atelier scientifique est organisé hors temps scolaire.







• **Budget prévisionnel**

DEPENSES (1)	Montants	RECETTES	Montants
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires extérieurs : .....</li>   <li>▪ Fournitures : ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....</li>   <li>▪ Autres : ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....</li> </ul>		<p style="text-align: center;"><b>Internes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financement sur fonds propres</li>   <li>▪ F.S.E. ou coopérative</li>   <p style="text-align: center;"><b>Externes :</b></p> <li>▪ Cofinancement des collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune ou SIVOM</li> <li>- Département</li> <li>- Région</li> </ul> </li>   <li>▪ Subvention d'autres secteurs publics : .....</li>   <li>▪ Autres cofinancements : .....</li>   <li>▪ <b>Subvention demandée au rectorat</b></li> </ul>	
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

**Attention : votre budget doit être équilibré (recettes = dépenses)**

(1) Rappel : Les dépenses correspondant à des droits d'accès à un musée ou une exposition, ou à des animations dans les musées ne peuvent être prises en compte dans le cadre de ce financement.

## Protocole d'accord

Entre.....  
et l'organisme .....  
dans le cadre de la convention (ou des actions de concertation) entre la direction des Lycées et Collèges du  
Ministère de l'Éducation Nationale et .....

Il a été décidé ce qui suit :

### Article 1

M.....représentant de la communauté scientifique  
relevant de .....  
établira un partenariat avec le lycée ou collège dans la réalisation de son projet d'établissement portant sur  
.....

### Article 2

Celui-ci a pour objectifs :

- Promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques (observer, formuler des hypothèses, expérimenter, interpréter, communiquer).
- Sensibiliser les élèves à l'univers de la science.
- Ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société (clonage, OGM...) voire aux politiques locales (lutte contre la pollution, reboisement, problème de l'eau...).
- Faire découvrir aux élèves le monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers).
- Concevoir et réaliser des projets en partenariat.

**Article 3 :** Thème et durée du projet de travail :

.....  
.....  
.....

**Article 4 :** ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement sous la forme d'un projet ou d'un atelier\*scientifique et technique.

**Article 5 :** la responsabilité de l'organisme partenaire est couverte par une assurance souscrite par lui.

Pendant leur présence dans l'organisme (laboratoire...), les lycéens doivent se conformer notamment aux consignes de sécurité qui seront portées à leur connaissance.

Les élèves des lycées techniques et d'enseignement professionnel restent assujettis, pendant leur présence dans l'organisme, à la législation et à la réglementation de prévention et de réparation des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La responsabilité civile est assurée dans les mêmes conditions que pendant les séquences éducatives organisées par l'établissement.

La protection contre les accidents et la responsabilité civile des élèves des lycées d'enseignement général est couverte par une assurance souscrite par les familles.

Copie de cet accord sera adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie en résidence dans le département et à M....., représentant de l'organisme partenaire.

Fait à ..... le .....

\* Rayer la mention inutile